



LA TRANSPARENCE

Publication mensuelle de l'Observatoire de la Dépense Publique

Numéro 061 de Mai 2019



RDC : L'ODEP invite le Chef de l'Etat et le Parlement à réhabiliter la Cour des Comptes pour un contrôle efficace des finances publiques p. 6

Il est urgent de crédibiliser le budget des élections locales proposé par la CENI, pour la tenue effective de ces scrutins p. 4

SOMMAIRE

La Transparence



EDITORIAL:

Institution supérieure de contrôle...
mais au-delà ?

page 3



RDC :

Il est urgent de crédibiliser le budget
des élections locales proposé par la
CENI, pour la tenue effective de ces
scrutins

pages 4



RDC : Voici comment se présente le
paiement des dépenses de l'Etat au
30 avril 2019

page 5



RDC : L'ODEP invite le Chef de
l'Etat et le Parlement à réhabi-
liter la Cour des Comptes pour
un contrôle efficace des finances
publiques page 6



RDC : Renforcement de capacités
des acteurs étatiques et non éta-
tiques sur le processus new deal
page 7

Publication mensuelle éditée par l'Observatoire
de la Dépense Publique, ODEP
10^{ème} Rue, n°334, Limete, Quartier Industriel
Kinshasa/Rép.Dém. du Congo
E-mail: odeprdc.platforme@gmail.com
www.odeprdc.org

Editeur responsable:

Observatoire de la Dépense Publique

Président du Conseil d'Administration:

Florimond MUTEBA TSHITENGE

Directeur de Publication:

Florimond MUTEBA TSHITENGE

Secrétaire de Rédaction

Jacques KATSHELEWA

Rédacteur en Chef

Valery MADIANGA

Equipe de Rédaction

Jacques KATSHELEWA,

Valery MADIANGA

Clarisse BONSU

Mise en page et Réalisation PAO

Valery MADIANGA

Nos partenaires

11.11.11

COMBATTONS L'INJUSTICE

OSISA
Open Society Initiative
for Southern Africa

RDC: Institution supérieure de contrôle... mais au-delà ?

Depuis sa création, en 1960, la Loi fondamentale ayant institué la Cour des Comptes a conféré à celle-ci la qualité d'institution supérieure de contrôle. Cette qualité fait de la Cour des Comptes le seul responsable de l'audit des comptes de l'Etat. Depuis lors, elle est dans un long processus de renaissance. La Cour des Comptes est appelée à exercer un contrôle efficace des Finances Publiques. Elle doit rendre compte de ses différents rapports d'exécution des dépenses publiques à l'Assemblée Nationale, qui représente le peuple.

La grande partie de ce peuple ignore même jusqu'à l'existence de cette institution supérieure. Les rapports de la Cour des Comptes à l'Assemblée Nationale doivent être réguliers, objectifs et accessibles. Ils doivent parvenir dans les délais pour atteindre le peuple. Par quels mécanismes cette importante institution devra-t-elle être en relation avec la population? La situation actuelle de la Cour des Comptes est peu reluisante. A-t-elle les moyens de sa politique? Est-elle mise en situation pour prendre sa place et jouer véritablement comme il se doit avec une maîtrise effective son rôle et contrôler les dépenses Publiques? Contribue-t-elle réellement à faire sanctionner les mauvais gestionnaires des Finances Publiques?

Sans en remonter au déluge, la présente réflexion s'efforce de répondre à autant de questions. Elle permettra aux lecteurs de la Transparence de revisiter l'histoire vécue de la Cour des Comptes. A travers toutes ces différentes étapes édifiantes, elle fera voir à l'opinion où le bât blesse, car elle pourra comprendre les rouages de la mauvaise gouvernance. Depuis 1987, le bémol passé sans reddition des comptes démontre qu'il n'y a pas eu de contrôle démocratique des mandataires de l'Etat. Il n'y a pas eu de transparence non plus dans la gestion des comptes de l'Etat. 2019 vient-elle continuer et perpétuer la tradition? Une évolution en dents de scie, exercice rude et couteux ... Au fil des ans, la Cour des Comptes donne l'impression dans sa perpétuelle mue, d'être tombée d'on ne sait d'où.

Avec des ressources humaines et matérielles très limitées, elle fait contre mauvaise fortune bon cœur: s'accrocher et survivre dans un environnement ambiant qui réponde à l'exaltante mission qui est sienne. Elle se dote (lentement, mais sûrement) des ressources humaines de qualité et cherche contre vents et marées à sauver la face. C'est dans ce sens qu'un ballon d'oxygène venu des institutions internationales d'appui comme le PNUD et l'Union Européenne s'efforcent de couvrir certains besoins de mise à niveau et de renforcement pressants du personnel.

Les institutions internationales qui viennent au chevet de la Cour des Comptes s'efforcent de lui tendre la perche. Elle n'a pas d'autonomie financière, car l'indépendance financière n'est pas à l'ordre du jour à la Cour des Comptes, puisqu'elle dépend de l'Assemblée Nationale.

La Cour des Comptes a une dotation annuelle insignifiante et sait qu'avec l'insuffisance d'équilibres, elle est sur une corde raide et s'y maintient. Elle doit jouer des mains et des pieds pour garder la tête hors de l'eau.

Avec son code d'éthique, la Cour des Comptes a un regard d'aigle qui lui permet de passer aux cribles fins les comptes et les recettes de l'Etat. Elle regarde si les comptes sont bons, compare chaque compte prévu et son exécution et constate quelles sont les libéralités dépassées, car ce que la loi budgétaire fixe est un minimum. Et au-delà, qui doit faire tomber le couperet pour ceux qui ne peuvent pas montrer patte blanche? Telle est la question. L'âpre question.

L'importance de la coopération efficace entre cette institution supérieure et la Société Civile doit renforcer la transparence publique et la reddition des comptes. Le droit de l'information est public. La diversification des supports d'information transparente sur la Cour des Comptes permettra aux citoyens d'être informés dans toutes les langues nationales. Il ne faut pas mettre en danger les missions traditionnelles de la Cour des Comptes et permettre qu'elle soit bâillonnée et écrasée.

Prof. Florimond MUTEBA
PCA/ODEP

RDC-Elections :

Il est urgent de crédibiliser le budget des élections locales proposé par la CENI, pour la tenue effective de ces scrutins



Photo CENI:
Présentation de la MAV

Selon le calendrier publié par la CENI en novembre 2017, la convocation de l'électorat pour les élections des conseillers des communes et des secteurs/chefferies avait été fixé pour le 18-19 mars 2019. Deux mois après, les organisations de la société civile multiplient des actions de plaidoyer pour appeler à la tenue de ces élections en vue de renforcer la Gouvernance et promouvoir la démocratie au niveau local.

Dans son rôle de contrôle citoyen des fonds alloués au processus électoral, l'Observatoire de la Dépense Publique a analysé les prévisions et l'exécution des fonds alloués pour la tenue des élections municipales et locales directes et indirectes. La conclusion de cette réflexion se présente comme suit :

Les prévisions et exécutions

Le budget prévisionnel de la CENI des opérations électorales pour la période de 2016-2018, prévoit pour l'organisation des élections urbaines, municipales et locales directes un montant de 377 810 267,43 USD et 27 148 978,74 USD pour les scrutins indirects : sénateurs, gouverneurs et vice-gouverneurs 2018, cooptation des chefs coutumiers, élections des conseillers urbains, maires, bourgmestres et chefs de sénateurs soit un budget total de 397 760 794,43 USD.

Lors des conférences budgétaires 2019, organisée au mois d'août 2018 par le Ministère du budget, la CENI avait sollicité du Gouvernement un montant de 735 122 519 574 FC ou 420 791 367,81 USD pour le financement des opérations électorales (Organisation des élections sénatoriales, des gouverneurs de provinces et locales).

Après arbitrage du budget au niveau ministériel, 325 000 000 000 FC ou 186 033 199,77 USD a été accordé à la CENI pour l'organisation des scrutins directs urbains, municipaux et locaux ; et des scrutins indirects : sénateurs, gouverneurs et vice-gouverneurs, cooptation des chefs coutumiers, élections des conseillers urbains, bourgmestres et des chefs des secteurs.

Sur un budget global de 27 148 978,74 USD attendu pour le financement des Scrutins indirects 1 717 229,53 USD ont été décaissés entre janvier et avril 2019 pour les élections des sénateurs, gouverneurs et vice-gouverneurs, cooptation des chefs coutumiers. Ainsi donc, il faudra encore 25 431 749,21 USD pour le paiement des dépenses des élections indirectes des conseillers urbains, bourgmestres et chefs de secteurs.

Cependant, l'ODEP note qu'en 2015 la CENI avait évalué ces besoins de financement des Scrutins indirects urbains, municipaux et locaux à 19 950 528 USD. Ensuite, à la même période la CENI chiffrait à 4 416 550 USD les dépenses pour la cooptation des chefs coutumiers et 2 781 900 USD pour les scrutins indirects des Sénateurs, Gouverneurs et Vice-gouverneurs, alors que le paiement a révélé le contraire des besoins exprimés.

De ce fait, il est donc impérieux que la CENI présente un budget crédible et rationnel pour permettre l'organisation des élections municipales et locales directes ; urbaines, communales et locales indirectes afin de ren-

forcer la gouvernance à la base.

213 millions USD à rechercher pour la tenue des élections locales ?

En comparant les besoins exprimés par la CENI de 397 760 794,43 USD pour le financement des élections directes et indirectes au niveau locales et le budget 2019 alloué aux opérations électorales de 186 033 199,77 USD, il se dégage un écart de 213 444 824,19 USD à rechercher auprès des partenaires extérieurs si le Gouvernement congolais tient à organiser ces élections en 2019. Ce budget pourrait être réduit si on capitalise les acquis des élections présidentielles, législatives nationale et provinciales.

Ainsi, l'ODEP rappelle qu'entre 2014-2018, le financement des élections en RDC a été caractérisé par trois facteurs importants : « faible décaissement des fonds par le gouvernement, l'absence de contrôle tant interne qu'externe et l'utilisation irrationnelle des fonds des opérations électorales par la CENI ».

Face à l'absence de crédibilité du budget des opérations électorales en RDC, l'ODEP propose l'organisation d'un contrôle de gestion du budget de la CENI par l'Assemblée Nationale, l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes ; le respect des manuels de procédures et des règlements administratifs et financiers de la CENI ; l'actualisation du budget tout en le réduisant pour la tenue effective des élections au niveau local ; la mobilisation par le Gouvernement des fonds auprès des partenaires extérieurs ; l'élaboration et la publication du plan de décaissement par la CENI.

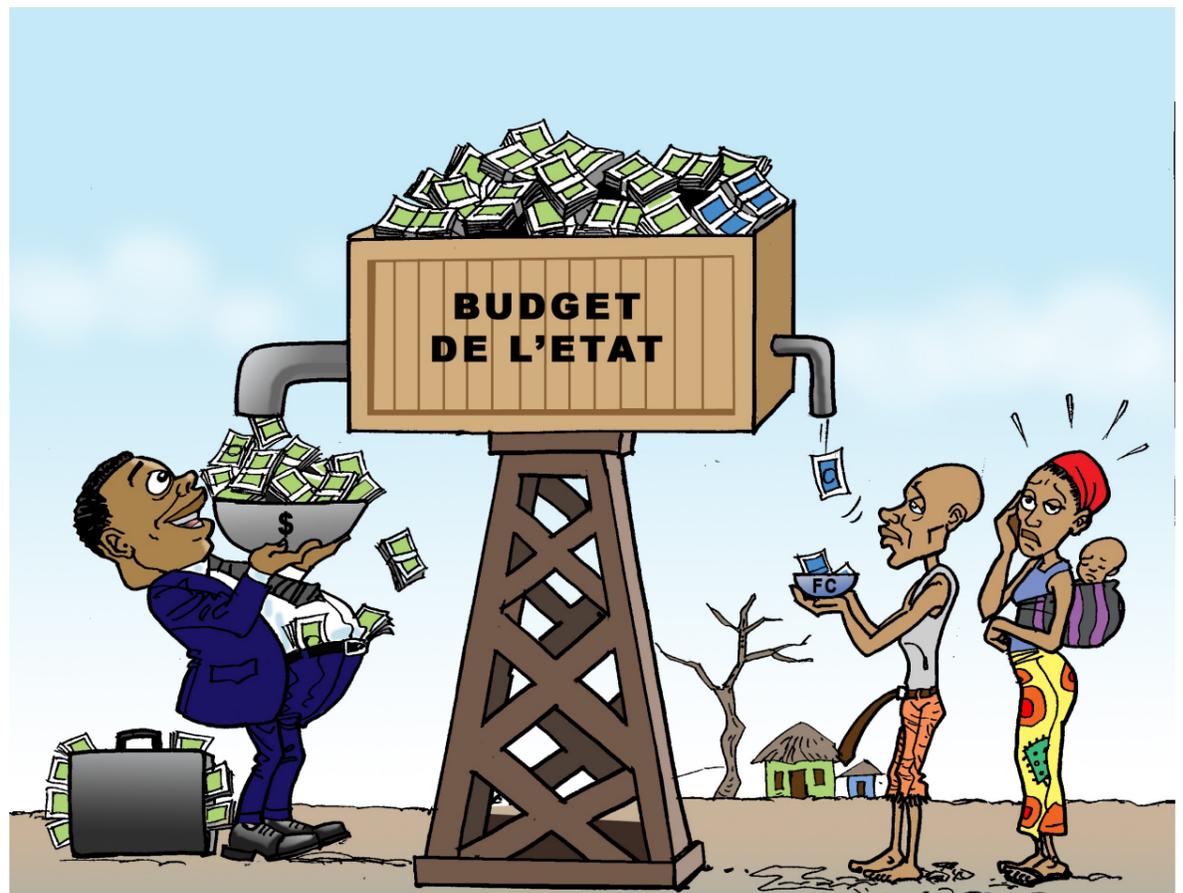
Valery MADIANGA
Chargé de communication

RDC :

RDC : Voici comment se présente le paiement des dépenses de l'Etat au 30 avril 2019

Dans le cadre de monitoring des dépenses effectuées par l'Etat, l'Observatoire de la Dépense Publique a analysé le rapport des états du suivi d'exécution du budget publié par le Ministère du Budget, les différents communiqués du comité de politique monétaire de la Banque Centrale du Congo du 30 avril et celui du 16 mai 2019, ainsi que le condensé hebdomadaire d'informations statistiques du 8 mai 2019.

Ainsi, de cette analyse l'ODEP note :



Situation globales des dépenses de l'Etat

Les états de suivi budgétaires provisoires à fin avril 2019 renseignent un niveau global des dépenses exécutées de l'ordre de 1 590.980.392.714 FC (910 692 840,70 USD) contre les prévisions linéaires de 3 201 630 219 246 FC (1 832 644 658,98 USD) soit un taux d'exécution de 49,7%. En ressources interne, les dépenses effectuées s'élèvent à 1 590 980 392 714 FC contre les prévisions linéaires de 2 814 625 509 579 FC, soit un taux d'exécution de 56,5%.

Alors que parmi ses promesses de campagne, le Président Félix TSHISEKEDI avait promis de mobiliser sur cinq ans, 86 milliards de dollars sur les ressources internes soit une moyenne de 17 milliards de dollars par an, soit environ 4 milliards 250 millions de dollars par trimestre en termes de prévisions linéaires.

Dans l'ensemble, l'ODEP constate que l'écart entre les prévisions linéaires et les dépenses payées pendant la période est de 1 610 649 826 532 FC soit 43,5%. Le taux de dépenses engagées est de 56,0%. Entre les engagements évalués à 1 794 383 715 320 FC et le paiement de l'ordre de 1 590 980 392 714 FC, il se dégage un taux d'exécution de 99,7%.

Pour l'ODEP au cours de cette période, il est établi que les dépenses non payées par le trésor public s'évaluent à hauteur de 1 610 649 826 532 FC ou 921 951 818,27 USD au taux de 1747/1USD. Pour la Banque Centrale du Congo, le trésor public a enregistré au 30 avril un déficit budgétaire de 252845,64 milliards de FC résultant des recettes mobilisées de 2103541,02 milliards de FC contre le paiement des dépenses de 2356388,65 milliards de FC. Ces écarts des chiffres influent négativement sur la crédibilité et la transparence des dépenses effectuées par le trésor public entre janvier et avril 2019.

Le monitoring de l'ODEP auprès des services chargés de mobiliser les recettes, notamment la DGI, DGRAD, DGDA a relevé que la corruption, l'évasion fiscale, les exonérations fantaisistes ou légales, l'immixtion du

personnel militaires et policiers sont des faits qui privent l'Etat congolais à avoir les moyens dont il a besoin.

Dépenses extrabudgétaires et dépassement budgétaire

L'ODEP note avec inquiétude la persistante des paiements des dépenses de l'Etat en dehors des limites fixées par la Loi de finances 2019. Les dépenses de la Présidence de la République au 30 avril 2019 ont été payées à hauteur de 35,4 millions USD. Comparé aux prévisions linéaires de la période fixée à 25,7 millions USD, il se dégage un dépassement budgétaire de 137,97%.

Les dépenses de fonctionnement sont celles ayant plus contribué à ce dépassement budgétaire. Sur une prévision linéaire de 10,9 millions USD, la Présidence de la République a utilisé 23,4 millions USD soit un taux d'exécution de 206,6% ; la Primature a utilisé 4,7 millions USD, soit 166,14% et le Ministère des Affaires Etrangères 5,8 millions de USD contre une prévision linéaire de 2,5 millions USD, soit 229,91%. L'ODEP rappelle ici les termes de l'article 38 de la LOFIP qui prescrit notamment, sous réserve des crédits évaluatifs et provisionnels dont question aux articles 39 et 40 : « ...les crédits budgétaires sont limitatifs. Les dépenses sur crédits limitatifs ne peuvent être engagées ni ordonnancées au-delà des dotations budgétaires ».

En plus, les dépenses urgentes et Autres dépenses représentent 617820,13 millions de FC contre 2356386,65 milliards de FC des dépenses effectuées par l'Etat, soit 26,22%. Ces dépenses extrabudgétaires ont été à la base du déficit budgétaire de 252845,64 millions de FC qu'a connu le trésor public au 30 Avril 2019.

Pour l'ODEP l'absence de discipline budgétaire ne peut concourir à l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise, comme le veut le chef de l'Etat. Mais, plutôt de renforcer davantage dans le seuil de la pauvreté.

Faible dépenses pro pauvres

Il faut noter que pendant la période, les dépenses de rémunération constituent le plus important paiement effectué par le trésor public (66,21%), suivit de celles de fonctionnement 28,71% et dettes publiques 4,59%. Par contre, les dépenses d'investissement tant sur ressources propres et extérieures sont le plus faible des rubriques de paiement effectué, soit 0,48%.

Avec la persistance de paiement en faveur de la rémunération et de fonctionnement au détriment des investissements, les secteurs pro pauvre (la santé, l'éducation, l'agriculture et développement rural, l'énergie, etc.) en 2019, n'ont pas les chances de trouver les moyens.

Pour que le chef de l'état réussisse la matérialisation de sa vision de développement de la RDC « combattre la pauvreté », l'Observatoire de la Dépense Publique recommande au Président de la République, garant du bon fonctionnement des institutions de: veiller à la rationalisation des dépenses du cabinet ministériel et des institutions pour permettre la bonne exécution des dépenses des secteurs pro pauvres ; prendre des mesures qui s'imposent pour la réduction du nombre des portefeuilles Ministérielles à 30 et fixer un seuil pour la composition de leurs cabinets à 10 membres afin de réduire le train de vie des institutions/Ministères ; veiller au respect strict de l'utilisation des crédits selon les lignes budgétaires, tout en priorisant les dépenses d'investissements des secteurs pro pauvres (santé, éducation, agriculture, développement rural, énergie, Infrastructures); Donner son impulsion dans la lutte contre la corruption, l'évasion fiscale et le détournement des deniers publics.

Ensuite, le parlement doit jouer pleinement son rôle, celui de contrôler l'action du gouvernement afin de répondre aux besoins de la population.

RDC :

L'ODEP invite le Chef de l'Etat et le Parlement à réhabiliter la Cour des Comptes pour un contrôle efficace des finances publiques



Photo ODEP:
Bâtiment de la Cour des Comptes

La Cour des Comptes de la RDC ne peut apporter de la valeur et des avantages dans la gouvernance du pays qu'à condition d'un renforcement des capacités institutionnelles, professionnelles, organisationnelles et de travail avec l'environnement externe.

Une des propositions de l'Observatoire de la dépense publique (ODEP) émise lors de la journée d'échange sur le contrôle de la gestion des entreprises publiques, organisée par le Centre Carter.

La loi cadre portant organisation et fonction-

nement de cette institution supérieure de contrôle des finances publiques a été promulgué en novembre 2018. Pour l'ODEP, il est urgent de prendre au plus vite de mesures d'application et surtout doter celle-ci déjà à l'occasion de la loi des finances rectificatives des moyens dont elle a besoin pour la masse de travail qu'elle doit abattre notamment la mise en place de chambres provinciales, les audits des toutes les régies financières, de toutes les entreprises publiques.

Ce que prévoit la loi des finances initiale (2019)

Le budget 2019 de la Cour des Comptes se présente comme suit : 2 332 356 196 FC pour les dépenses de fonctionnement ; 2 595 800 000 FC pour celle des investissements, notamment la construction et équipements des bâtiments pour 26 chambres provinciales des comptes, construction et équipement des bâtiments annexe de greffe documentation, communi-

cation, archivage et formation ; 4 005 172 756 FC pour la rémunération de 283 personnel de justice et magistrat. Ce qui fait 8 933 328 952 FC ou 5 113 525,44 USD.

Pour une meilleure organisation de travail, la Cour des Comptes de la RDC a besoin d'environ 12 millions USD. Ce fonds lui permettra d'assurer aussi son implantation au niveau de 26 provinces afin de travailler avec les Assemblées Provinciales.

Les différentes faiblesses énumérées dans les différentes analyses de l'ODEP, démontrent que le passage à un système de gestion axée sur la performance requiert avant tout le renforcement de la gestion budgétaire classique. La réalisation de ce préalable facilitera sans doute la mise en œuvre des tous les changements qu'imposent la Loi relative aux Finances Publiques.

Valery MADIANGA
CHrgé de Communication

RDC :

Renforcement de capacités des acteurs étatiques et non étatiques sur le processus new deal



Photo ODEP:
Renforcement de capacité de la Société civile (Archive)

Du 20 au 22 mai, les membres de l'Observatoire de la Dépense Publique (ODEP) ont pris part à une formation de renforcement de capacités sur le processus new deal et les mécanismes de coordination à Kinshasa. L'activité a été organisée par le Ministère du Plan avec l'appui de l'agence de coopération coréenne, KOICA et du programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Cette formation avait comme objectifs de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes impliquées à la mise en œuvre du New Deal et transition vers la résilience en RDC. Plusieurs personnalités ont pris part à cette formation, notamment les fonctionnaires de l'Etat, les organisations de la société civile, le secteur privé et le monde universitaire.

Un échange débat était organisé tour à tour entre les intervenants et les participants autour des thèmes suivants :

« New Deal : Concept, principes, évaluation de la fragilité et présentation des résultats de l'évaluation de la fragilité de 2018 », animé par Mme Lisette MAVUNGU, présidente de la plateforme de société civil du New Deal en RDC.

Marcel Kanda, expert en DEME, au Ministère du Plan a évoqué « l'intégration des résultats de New Deal dans la planification nationale ». Ce qui permettra de dénicher la différence existant entre la planification stratégique et la planification opéra-

tionnelle. Il a renseigné que l'élément clé qui permet d'évaluer le coût d'une stratégie est la planification opérationnelle.

Par ailleurs, Sébastien TSHIBUNGU, expert en coordination de l'aide a tenu son exposé sous le thème « Mécanismes de coordination et gestion de l'aide au niveau nationales en RDC ». Le facilitateur a indiqué que les mécanismes de l'aide sont tout ce qui permet d'améliorer l'impact et la mobilisation des ressources sur les plans techniques et financier. Ce sous thème a pour mission de permettre aux séminaristes d'être capables de mener des échanges constructifs sur les questions portant sur les mécanismes de coordination et de gestion de l'aide en RDC et proposer les éléments nécessaires pour la mise en place à venir d'un nouveau cadre de dialogue politique Gouvernement-bailleurs de fonds en RDC, notamment en rapport avec le processus du New Deal.

C'est avec la remise de certificats aux participants par Monsieur le Ministre intérimaire du plan et le représentant du PNUD qu'a pris fin ce séminaire.

Clarisse BONSU
Consultante